

Proposition de loi sur les nitrites :
La FICT salue la décision de sagesse de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale renouvelant sa confiance aux autorités sanitaires officielles

Lors de la séance du 26 janvier, la **Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a décidé à l'unanimité de réécrire la proposition de loi sur les nitrites à nouveau portée par le député Ramos. Ce vote conditionne toute décision à venir concernant l'usage des nitrites dans les charcuteries à la publication d'un rapport de l'ANSES attendu en juin 2022.**

Cette proposition de Loi représentait en effet une menace pour la filière charcuterie française et la sécurité sanitaire des consommateurs, car les nitrites les protègent de risques microbiens avérés. La Commission a reconnu que les risques supposés brandis par le député Ramos et quelques lanceurs d'alerte non spécialistes de ces questions ne sont pas partagés par l'immense majorité de la communauté scientifique compétente aux niveaux mondial, européen et français qui, prenant en compte les avis de l'OMS, continue de considérer que les charcuteries contenant des nitrites utilisés aux quantités réglementaires sont sûres pour la santé.

La modification très profonde de la proposition de loi initiale permet ainsi de remettre la science au cœur du débat et de s'assurer que les décisions à venir sur ce sujet seront prises en prenant en compte l'avis de l'ANSES attendu en juin.

Comme elles l'ont toujours fait, la FICT et ses 300 entreprises françaises de charcuterie traiteur continueront de **respecter scrupuleusement les avis scientifiques officiels et la réglementation.**

Nous poursuivrons également **les démarches de progrès** que nous avons initiées depuis déjà plusieurs années pour répondre toujours davantage aux attentes de naturalité des consommateurs. **Les entreprises de charcuterie françaises ont ainsi volontairement réduit les quantités maximales de nitrites utilisés en France de 40% par rapport à celles imposées par la réglementation européenne, plaçant ainsi la France parmi les pays du monde ayant le plus réduit l'usage des nitrites dans les charcuteries.**

Nous ne doutons à aucun moment de la confirmation de cette décision de sagesse par vote de l'Assemblée nationale en séance plénière le 3 février.

Contacts presse :

Charlotte RICOU – Responsable communication FICT – c.ricou@fict.fr / 06 12 98 31 27

Julie WASSELIN – Agence JIN - jwassel@jin.fr / 06 60 95 05 72

